L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 19 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

IXI—Suite.

—Ce qu'un amour tel que le vôtre cause de douleurs, je le sais, dit-il. J'ai étouffé bien des sanglots! J'ai dévoré bien des larmes!.... Et, quand je songeais au passé, je ne savais pas, malheureux que j'étais!—que j'avais, consolation vivante et qui m'était ravie,—un enfant qui grandissait!.... Vous.... vous, mon fils!

Il souriait.

—Je ne savais pas, dit-il encore, tout ce qu'un mot pouvait contenir de tendresse: *mon fils!*—Toi, mon enfant!

Mlle de la Rigaudie s'était déjà fait annoncer de nouveau chez le marquis de Navailles et, en dépit du marquis, elle avait pénétré auprès de lui.

Alors, d'un ton solennel et d'un air rayonnant:

—Vous m'avez dit, marquis, fit-elle, que le mari de la comtesse de Farges devait avoir un nom? L'homme qu'elle aime en a un aujourd'hui, et j'ai l'honneur de vous demander la main de Mme la comtesse Louise de Farges pour le colonel Henri Chambaraud de Solignac, fils de Sylvain Chambaraud, ancien député à la Convention nationale et....

—Etes-vous folle! s'écria le marquis.

—Et de Rose-Edmée de la Rigaudie, ici présente, fille de messire Jean Léonard, marquis de la Rigaudie, chevalier, baron d'Auriat, Sanzillon, Saint-Junien et la Brugère, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel et colonel du régiment de dragons Penthièvre!

Le vieux marquis était stupéfait.

—Inutile d'ajouter, marquis, dit Mlle de la Rigaudie, que, dans notre maison, le ventre anoblit et qu'à dire vrai le colonel peut revendiquer, avec ma fortune, tous les titres de son aïeul!

M. de Navailles ne répondait pas.

—Il a un nom, du sang noble, et il sera riche, continua Mlle de la Rigaudie. Quelle est votre réponse?

La porte du salon s'ouvrit et Louise parut.

—Monsieur le marquis, dit-elle suppliante, au nom de mon père, accordez-moi ce qui sera le bonheur de ma vie!

Le vieillard paraissait songeur. Il se grattait le front. Il ne répondait pas. Il semblait chercher quelque idée qui fuyait, poursuivre quelque souvenir confus.

Il sonna d'un geste bref et selon son habitude, appela Lanjallais.

Cette science ambulante du blason parut aussitôt.

—Lanjallais, dit le vieux marquis, vous qui savez tout, pouvez-vous me dire si je me trompe et si un de Farges n'épousa jamais une la Rigaudie?

M. Lanjallais se recueillit un moment, puis, d'un ton imperturbable:

—Monsieur le marquis ne se trompe point, dit-il. Louis-Scipion de Farges a épousé en 1642, le 1er juillet, Clotilde-Armande de la Rigaudie, d'où naquirent....

—C'est bien, fit le marquis. Je suis superstitieux, je viens de faire cette réflexion que si ce mariage a été vraiment célébré, c'est que je dois consentir à celui de ma petite fille avec.... ce colonel! On a ses faiblesses.... Je ne suis dit que si je ne me trompais point, cela prouvait que la cervelle était toujours bonne et que je dépasserais la centaine!—Comtesse, épousez votre colonel! Mais écoutez bien: du diable si je l'appelle jamais autrement que le colonel de la Rigaudie!

—Il n'en rougira pas, répondit Mlle Rose-Edmée.

Et se tournant vers Louise:

—Embrassez-moi, ma fille, dit elle.

Solignac, ce soir-là, fut heureux, et si le bonheur était mortel, assurément le colonel fut tombé frappé de mort.

Castoret, enchanté, ne pouvait dormir tant sa joie était grande! Et lui aussi épouserait Catisson—un peu plus tard!

Alors, la fenêtre ouverte, il jetait au vent froid de novembre, sur un air de bourrée limousine, le refrain populaire:

> Quoiqu'en Auvergne on ait la barbe fine,
> En limousin
> On la leur ferait bien;
> Ici le barbier leur raserait le menton
> Sans fin rasoir et même sans savon.

Tout à coup, il s'interrompit, fronçant les sourcils et caressant, selon son habitude, les plombs de sa moustache:

—Faire la barbe à quelque Auvergnat, c'est bien, se dit-il, mais à l'Italien, ce serait mieux. Ce coquin de Ciampi! Au fait, qu'est-il devenu, celui-là.

XII

Roses d'Hiver.

Le contrat de mariage du colonel de Solignac avec la comtesse de Farges devait être signé, en l'hôtel de Farges, rue du Mont-Blanc, le soir même du jour fixé pour l'union de Chambaraud avec Mlle de la Rigaudie.

Depuis le matin, l'hôtel de Farges était en mouvement. Les valets allaient, venaient, couraient. On attendait, pour le soir, l'empereur lui-même qui, disait-on, après avoir signé au contrat qu'on lui porterait aux Tuileries, devait venir honorer de sa présence la fête que donnait M. de Navailles pour le mariage de sa petite-fille.

—Ce Solignac qui est le fils d'un conventionnel! avait dit Napoléon. Après tout, on est toujours le fils de quelqu'un, à ce que prétend Beaumarchais, et, dans le cas présent, je n'en suis pas fâché. Solignac personnifie l'extinction des vieilles haines—et en épousant la petite comtesse il rattache le *Faubourg* toujours boudeur à notre cour! Ce Sottenville de Navailles! j'en ferai peut-être un sénateur!

Solignac était profondément heureux. Il touchait à la réalisation d'un rêve. Après tant d'aventures, sa vie allait finir par le calme le plus complet, par cet assoupissement qui est une des formes du bonheur.

Il était temps pour le beau colonel que le dénoûment arrivât. Toutes les émotions qu'il venait d'éprouver l'avaient accablé; plus il mettait d'énergie à les supporter, plus vivement elles l'atteignaient. La balle ne pardonnait pas, et chaque crainte ou chaque joie se traduisait pour Solignac par une douleur lancinante ou étouffante, mais toujours cruelle.

En apprenant le futur mariage de Solignac, Dupuytren avait hoché la tête:

—Diable! prenez garde, avait-il dit, vous n'êtes pas quitte avec votre maudite blessure et vous allez tenter le sort. Mais, après tout, peut-être avez-vous raison et la joie est-elle aussi un remède!

Si le colonel était heureux, Agostino Ciampi, hors de lui, se sentait pris d'une sourde rage: Thérèse était folle, et Louise allait devenir la femme d'un autre. Tout lui échappait à la fois, mais, par-dessus toutes choses, cette fortune convoitée! En dépit de ses efforts, de son audace, de ses crimes, les machinations successives du marquis aboutissaient à quoi? à une défaite ridicule, et il était supplanté par ce rival auquel il n'avait pu arracher la vie!

Agostino s'irritait, et dans ses réflexions sans fin, lui si cauteleux et si prudent, il en arrivait à perdre la raison, à chercher quelque invention épouvantable pour gagner cette partie engagée, pour ainsi dire, avec le sort.

—Ce n'est même plus l'or que cet homme m'arrache que je regrette, se disait-il, c'est l'idée de me savoir bafoué, berné et vaincu, qui m'irrite!

Il lui semblait maintenant qu'il aurait, en vérité, autant d'âpre joie à se venger de Solignac qu'à épouser Louise.

Se venger! Et comment? A quoi bon? Tout était fini. Le jour du mariage était fixé. Mais quoi! si ce jour-là était précisément celui où Ciampi atteindrait enfin son rival? Si Henri de Solignac, après avoir échappé au coup de feu et au poison, rencontrait un danger nouveau, une main armée d'un poignard ou un guet-apens bien tendu? Pourquoi pas?

—Une seule raison m'empêcherait d'agir, songeait Ciampi, la crainte d'être arrêté. Si j'avais combiné mathématiquement cette tentative suprême de telle sorte que ma fuite fût assurée, mon salut certain, hésiterais-je un moment? Non *per Dio!*

Il cherchait donc.

Agostino possédait, en ce moment, une somme d'argent assez forte et dont il n'eût pu tout haut faire connaître la source. Judas avait aussi touché le prix du sang. Peut-être les Philadelphes étaient-ils morts pour assurer au marquis d'Olona les moyens de fuir. Cet argent de la trahison, le marquis voulait, en effet, le faire servir à assurer sa vengeance.

Le matin même du jour où allait être signé le contrat, Agostino Ciampi avait bouclé ses malles, pris un passe-port et réglé ses dernières dispositions. On l'avait vu entrer, fort pâle, à l'hôtel qu'habitait Andréina.

—Je viens te faire mes adieux, avait-il dit à sa sœur, plus pâle que lui.

—Bien. Adieu!

Elle demeurait immobile.

—Resteras-tu à Paris, *sorella*? demanda-t-il.

Andréina le regarda d'un air étrange et avec un singulier accent, ironique, navré et pourtant joyeux:

—Oui, dit-elle, il est probable que je resterai à Paris toujours!

—Ta mission n'est-elle point terminée?

—Quelle mission? fit-elle.

—La reine Caroline....

—Ah! s'écria Andréina, que m'importe la reine et que m'importe Naples! Maudites soient, au contraire, et la ville et la souveraine, qui ont fait de moi une espionne! Et puissé-je ne jamais les revoir! Après tout, ajouta-t-elle, il dépend de moi de ne les revoir jamais!

Agostino voulut insister; il n'en put tirer désormais un seul mot. Alors il s'éloigna:

—Au revoir, dit-il.

—Adieu, répondit brusquement Andréina en rompant le silence.

—Me laisseras-tu partir sans un bon souhait?

Elle éclata de rire,—d'un rire brisé.

—Un souhait? fit-elle. Un souhait, à toi?... Si tu y tiens, le voici: Que le remords t'atteigne enfin, et que tu te repentes, si tu peux, Agostino, empoisonneur et lâche!

Il devint livide et fit un pas vers elle.

—Après tout, reprit-elle, je suis ingrate! Tu m'as donné le poison qui est dans cette bague. C'est à toi que je dois d'être maîtresse de ma destinée. Merci, Agostino!

Elle le regarda d'un air presque terrible:

—Merci, et va-t'en!

Il sortit comme chassé par un grand geste impérieux de la malheureuse, qui demeura seule, songeant, les mains croisées sur ses genoux, et regardant droit devant elle, d'un œil fixe.

Toute sa vie passée lui revenait, pleine de fantômes, et un nom, un même nom, sinistre et menaçant, retentissait à ses oreilles: Ottavio! Ottavio!

—Lui aussi, dit-elle tout haut, lui aussi est mort d'amour!

Elle se mit encore à rire, douloureusement:

—Et moi qui le traitais de lâche!....

Puis, changeant de ton, et, avec un soupir profond:

—Eh bien, oui! c'était un lâche! Un homme peut souffrir! Succomber est d'une femme!.... Nous sommes les damnées de la vie, nous autres!

Machinalement, elle laissa ses yeux se fixer sur les fleurs qui ornaient son logis, dans des corbeilles. Des roses du Japon, des hortensias, apparaissaient charmantes et avec leur couleur rose tendre, entourant une de ces fleurs du magnolia que Joseph Banks avait, quelques années avant, en 89, apportées et acclimatées en Angleterre.

La fleur de Magnolia, superbe, d'une candeur de neige, le calice blanc ouvert au milieu de ses feuilles d'un vert puissant, vernies, luisantes et belles, avait, les jours précédents, répandu, tout embaumé, dans le salon d'Andréina une ivresse pénétrante, capiteuse, une sorte d'odorant nuage énervant et lourd. Aujourd'hui la fleur de lait jaune, fanée, s'effeuillait, les pistils tombant, et de toute cette grâce et de toute cette beauté d'hier, de ce ravissement de couleur harmonieuse il ne restait rien que des feuilles tristes et le dernier arome d'un parfum qui s'envolait.

—Et voilà justement ce qu'a été cet amour! dit Andréina.

Elle prit la fleur de magnolia et la laissa tomber sur le parquet, puis elle sonna.

—Qu'on aille m'acheter des roses! dit-elle avec un étrange sourire.

Des roses! Elle se rappelait ce bouquet adorable qu'elle avait jeté au beau Solignac, le jour de la revue, au grand soleil, et devant tous. Que cette chère journée était loin!

Et le regardait maintenant, non plus les corbeilles fleuries, mais son doigt où brillait la bague dont le chaton contenait la mort.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, on donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit mise par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C.F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,324 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrète* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1876; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE,)

Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur la Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI midi.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Packet pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Ancher pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
1 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,
C. C. Picket, capitaine,
A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
20 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simmsport, Churchville et la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayon Têche. Le bateau à vapeur

IDA,

T. R. Mugrah Capitaine, Fred. H. Buck, commis, partira aujourd'hui, JEUDI, 17 février, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.
17fév—1f No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
2 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
IBERIA.

Capitaine Allen Junel, Chas. Brusié, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret.
12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur
E. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
23juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
22oct— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine.
J. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira de la Nile-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
13 nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.......$187,185 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées........$34,947 80
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc........
........196,881 8
........$3,114 1
Total de l'Actif........$[illegible]

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgartner,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[illegible],	E.J. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. J. Nastie,
J. N. Schwarz,	Chas Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York.
ou à L. GRAND, Agent,
27—1an Gallier Court, Lettre E. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:—

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Frankfurt...	25 déc	4 Fév.
Hannover...	1 fév	—

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres........$150 en or.
Entrepont........36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres........$150 en or.
Entrepont........45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres........$25 en or.
Entrepont........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 24 Fév. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour au 4 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès......	7:00 A. M.	Malle......	8:50 A. M.
Malle......	5:00 P. M.	Exprès......	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express......	7:30 A. M.	Mail......	8:50 A. M.
Mail......	5:00 P. M.	Express......	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg, and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 ½ heures A. M.	
8	—	9	—
10	—	11 ½	—
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	—
4	—	5 ½	—

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express.......7:20 A. M.		Express......10:30A. M.	
Malle.........5:30 P. M.		Malle........10.00A. M.	

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 23 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express........7:20 A. M.		Express.......12:30 P. M.	
Mail...........5:30 P. M.		Mail...........10 00 A. M.	

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour rejoindre marchandises expédiées pour ces points d'avril fait avant, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste. Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient par ce chemin de fer.

Aucun que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret au Canal. 5 heures.
CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize des actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.

C. C. LEWIS,
4jan—1m Secrétaire.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie........	$455,328 93	
Primes de mer........	62,839 56	
Primes de rivières........	75,231 22	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875........	127,563 14	
Primes remboursées........	24,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes........		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc........		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances........	$28,345 83	
Pertes par les incendies........	$110,972 73	
Pertes sur mer........	16,842 69	
Pertes sur les rivières........	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)........	42,483 47	
Commissions aux agents........	27,149 59	
Dépenses générales des agences........	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local........	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc........	12,077 24— 47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville........	29,224	
		331,177 80
Profits nets........		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août........	$25,000	
Dividende déclaré........	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées........	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières........	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires........	238,501 91
Actions et bons........	93,574 50
Effets à recevoir........	22,257 68
Primes en voie de recouvrement........	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission........	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances........	4,127 61
Comptes en suspens........	3,214 22
Divers débiteurs........	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20........	58,822 61
En caisse........	16,250 24
	$652,827 96

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés........	$137,568 14
Dividende déclaré........	25,000 00
Dividende non collecté........	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées........	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyès,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Poutz,	D. D. Rogers,

12jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes, sur les risques de feu........	$350,836 87	
Primes sur les risques de mer........	65,189 62	
Primes sur les risques de rivières........	34,724 11	
Total........		$450,7[illegible]
En moins		
Primes sur risques non expirés........	$120,661 47	
Primes remboursées........	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises........		$328,137 73
A ajouter:—		
Intérêts........	$9,185 35	
Profits et pertes........	5,260 40	
Primes sur l'or........	254 92	14,800 67
		$342,9[illegible] 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu........	$90,741 55	
Sur les risques de mer........	15,954 27	
Sur les risques de rivière........	6,802 83	
Pertes en litige........	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues........	23,481 46	142,792 11
Réassurances........	16,310 42	
Réfaction (rebate)........	31,818 98	
Commissions d'agences........	27,239 65	
Dépenses d'agences........	7,780 84	
Taxes et Licences........	10,563 50	
Dépenses de bureau........	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc........	6,447 16	
Frais de Cours et d'avocats........	47 52	270,267 94
Bénéfice net........		72 67[illegible] 7

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$31,890 87
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank........	6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe........	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à........	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à........	48,333 78
Effets à recevoir pour primes........	7,560 93
Prêts sur hypothèques........	140,573 22
Prêts sur nantissements........	24,324 94
Effets à recevoir........	13,931 80
Bons........	32,413 88
Actions........	22,556 78
Primes en voie de recouvrement........	41,698 42
Propriétés foncières........	74,174 77
Dû par divers........	11,814 99
Bons des Etats-Unis........	11,560 75 $555,524

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)........	$295,650 00
Effets à payer........	666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés........	544 50
Primes sur risques non terminés........	120,661 47
Pertes non réglées........	29,283 46
Dû à divers........	7,008 84
Fonds de réserve........	11,029 07 432,914 01
Surplus........	$72,870 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire.
MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire.
MEL. MUSSON, Président.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES'

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875........		$177,707 87
Sur les risques d'incendie........	$127,543 00	
Sur les risques maritimes........	17,746 78	
Sur les risques de rivière........	32,418 09	
		177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie........	23,972 45	
Sur les risques maritimes........	4,825 61	
Sur les risques de rivière........	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)........	20,876 06	
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875........	15,216 50	
Réassurances........	16,674 22	
Primes remboursées........	1,056 91	
Loyer........	3,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins........	12,606 85	71,499 15 117,677 27
Profits........		$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875........	$25,969 40	
Réserve pour pertes en suspens........	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour........	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie........	12,210 08	
		$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville........	$49,322 77
Prêts sur nantissement........	28,337 16
Effets pour primes à courte échéance........	7,295 31
Actions de banque et autres actions........	31,840 25
Biens fonciers........	34,324 37
Prima, en voie de perception........	22,863 90
En banque........	$34,735 86
Balance dans la banque d'Amérique........	542 96—35,280 84
Total de l'actif........	$250,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire-Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nile-Orléans.
104........rue du Canal........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu........	$[illegible]	
Sur risques de mer........	82,556 10	
Sur risques de rivières........	55,683 02	
Total des primes........	$673,169 23	
En moins, primes non expirées........	121,468 00	
Profit net sur les primes le 31 mai 1875........	$552,682 23	
Pertes payées—		
sur risques d'incendie........	$227,344 41	
Sur risques de mer........	67,782 44	
Sur risques de rivières........	32,344 05	
	$327,470 90	
Taxes........		
Réassurances et primes remboursées........	24,549 72	
Dépenses au quinze pour cent réfaction moins intérêt........	54,330 07	
	$444,269 67	
Profit........	$102,421 56	

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières........	$232,814 43
Bons de la ville........	216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres........	78,611 87
Billets garantis par hypothèque et gages........	327,279
Effets à recevoir........	88,817
Primes en voie de recouvrement........	94,404
Bons de l'Etat........	650
Actions d'assurance........	19,124
Actions du Valette Dry Dock Company........	10,800 00
Bons hypothécaires du Turner Association........	
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall........	5000 00
En caisse........	108,557 29
	$1,322,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

18juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie........	$201,305 60	
Primes de mer........	42,246 83	
Primes des rivières........	112,114 32	—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées........		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie........	$89,247 06	
Sur risques de mer........	15,447 33	
Sur risques de rivières........	55,553 01—$160,248 39	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c........	73,765 33—214,054 22	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital........		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir........	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques........	55,963 33—$99,637
Prêts sur actions, sur demande........	17,429 58
Argent en banque........	$3,089 96—200,529 54
Propriétés foncières........	118,759 43
Bons de la ville, actions de banques et autres........	153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c........	37,814 1
Total de l'actif........	$510,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke.
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. R. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Lévi.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37........Rue Carondelet........37

Nile-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie........	$360,073 83	
Sur risques de rivières........	231,229 78	
Sur risques de mer........	44,116 41	—$635,419 [illegible]
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875........	$89,742 00	
Primes remboursées........	9,925 50—	99,667
Montant net des primes........		$535,7[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie........	$134,367 30	
Sur risques de rivières........	128,482 58	
Sur risques de mer........	8,320 65—$269,170 3	
Réassurances........	14,389 62	
Réfaction (rebate)........	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville........	22,618 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences........	82,899 81	
Profits et pertes........	18,621 40—$390,532	
Balance........		$145,180
En plus, intérêts, escompte et épargne reçus........		105,054
		$250,234
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû........		110,000
Bénéfices net........		140,234 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements........		22,094 86
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4........		$117,139

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse........	$ 324,483 15
Comptes en voie de recouvrement........	60,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons........	532,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances........	28,011 45
Actions de banques et autres actions........	218,102 55
Actions de chemins de fer de la ville........	79,549 06
Bons de la ville et autres bons........	110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana........	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association........	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs........	2,000 00
Propriétés foncières........	60,125 90

PASSIF.

Capital........	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés........	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875........	177,656 23
Ca sual (surplus........	118,318 65— 1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 35) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Secr. Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	E. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,

R. F. Eshleman.
8mai—1a

RAPPORT SUR L'ETAT
—DU—

STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte........	$1,169,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation........	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques........	36,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve........	111,145 12
Dû par d'autres banques nationales........	21,355 60
Dû par des banquiers et des banques d'Etat........	79,078 96
Propriétés foncières, mobilier et installations........	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées........	19,543
Primes payées........	55,600
Echanges pour le Clearing House........	$162,422 23
Billets d'autres banques nationales........	3,160 00
Petite monnaie (y compris les nickels)........	1,200 06
Espèces........	22,222 35
Billet legal tender........	158,466 00— 352,679 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation........	25,000 00
Total........	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé........	$650,000 00
Surplus........	25,580 84
D'autres profits non partagés........	35,590 82
Billets de banque nationale non rachetés........	500,000 00
Dividendes non payés........	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques........	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande........	2,300 60
Chèques certifiés........	32,013 01
Chèques du caissier non payés........	100 00
	$996,815 87
Dû à d'autres banques nationales........	59,438 28
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat........	81,430 47
Total........	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la sus-dite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER, } Directeurs
12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New-Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........	5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........	$5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance........	347 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière........	1,231 48
	$7,034 14
Bénéfice net........	112 94
	$7,127 08 $7,127 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur........	$94,905 77
Propriétés foncières........	9,450 23
Comptant; à la banque nationale de l'Etat........	$2,061 41
Currency des Etats-Unis........	144 26 1,510 67
Effets à recevoir........	7,160 15
Divers débiteurs........	590 77
Installations........	1,000 00
Intérêt courant........	265 36
	105,173
Actions payées en plein........	75,159 60
Actions payées en partie........	8,795 85
Scrip........	4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé........	137 20
Effets à payer........	490 00
Divers créanciers........	482 79
Surplus de l'actif........	15,470 22 105,173

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.

A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire public.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt........	$334,876
Pertes, dépenses, taxes........	$195,895 75
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent........	59,525 54
	255,515 30
Bénéfice net........	$78,961 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE—	
Actions, bons, prêts et effets à recevoir........	$409,870 6
En caisse et primes en voie de recouvrement........	129,775 71
	$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY,
Président.

HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISOOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie........	$90,3[illegible] 55
Primes sur les rivières........	13,066 55
Primes maritimes........	9,042 22
	112,492 32
Moins, primes remboursées........	2,426 59
	$110,067 73
Pertes payées dans l'année—	
Pertes par l'incendie........	$22,189 56
Pertes sur les rivières........	18,422 12
Pertes sur mer........	816 17
	$29,427 94
Réassurances........	4,559 81
Loyer........	2,500 00
Taxes........	2,350 25
Réfaction (rebate)........	10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt........	6,487 40
Réservé pour risques non terminés........	27,171 00 93,804 35
	16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement........	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque........	$1,31,006 13
Effets à recevoir pour primes........	12,460 96
Actions, bons et autres obligations........	142,596 83
Propriété foncière........	5,447 24
Primes en voie de recouvrement........	15,100 69
En caisse........	27,082 54
	$243,434 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:

Primes sur l'incendie........	$128,0[illegible] 42
Primes de mer........	24,310 02
Primes de rivières........	5,267 52
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872........	42,000 00
Total........	$201,326 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année........	50,135 42
	$151,085 41
Pertes payées dans l'année:	
Sur les risques d'incendie........	$64,817 15
Sur les risques de mer........	17,656 21
Sur les risques de rivières........	12,221 71—103,844
	$119,239 47
En moins,	
Réfaction (rebate), 15 pour cent........	$3,582
Réassurances........	15,633 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt........	3,416 12
Réservé pour pertes non réglées........	20,000 00 — 25,641 4
Bénéfice net........	$31,507 63

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse........	$76,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis........	204,047
Primes en voie de recouvrement........	431 8
Actions bons, actions, etc. de banques, compagnies d'assurance, etc........	3,355
Propriété foncière........	4,557
Billets d'actions (stock notes)........	262,222 55
	$552,255 17

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé........10 pour cent
Dividende sur le susdit........5
Dividende primes remboursées........15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	J. L. Haas,
J. A. Braso	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Gampbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu........	$114,663 23
Sur risques de mer........	8,261 37
Sur risques de rivières........	19,568 33
Total des primes........	$142,[illegible]
Moins primes rendues........	3,[illegible] 77
Primes acquises........	$139,[illegible]
Déduit—Pertes par le feu........	$45,105 69
Pertes sur mer........	2,115 79
Pertes sur rivières........	13,473 52
	$60,[illegible] 07
Réassurances........	21,216 78
Réfactions (rebate)........	2,582 67
Taxes........	7,480 68
Loyer........	1,750 50
Dépenses, et profits et pertes........	26,[illegible] 15
	$12[illegible]
Réservé pour primes non terminées........	$17,520 68

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes........	
Comptant........	$2,[illegible]
Comptes en voie de collection........	13,[illegible]
Billets recevables........	
Prêts sur garanties........	69,050 00
Prêts sur hypothèques........	61,349 33
Stocks et Bons........	5,570 00
Installations de bureaux et meubles........	2,500 00
En mains d'agents en Europe, etc........	5,136 42
	$396,517
Moins intérêts non-payés et dividendes........	2,196
	$394,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. SAQUIER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 25me jour janvi 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LIM.
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle d'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies........	$52,641
Primes de rivières........	1,112 5
Total des primes........	$53,815 18
En moins—primes non expédiées........	35,576 79
Montant net des primes........	$17,396 39
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées........	$ 226 53
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts........	12,164 26 — 12,391
Bénéfice réservé pour pertes non réglées........	$5,546 08

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèque, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $205,850........	$1,81,223 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie........	17,500 00
Prêt garanti par des actions........	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie........	27,550 00
Bons des Etats-Unis........	3,000 00
Effets à recevoir........	6,136 56
Intérêts (?) ab[illegible] et c[illegible] pour cent d'intérêt........	
Intérêts........	13,250 [illegible]
Primes en voie de recouvrement........	10,441 44
Effets à recevoir pour primes........	27,430 58
En caisse de la banque et entre les mains du trésorier........	300 00
Mobilier du bureau, coffre-fort, journal........	13,119 79
Avances d'agence........	3,048 76
Capital souscrit, en voie de règlement........	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assujetties à 15 l'action........	$313,758
Montant réservé pour garantir sur montant des risques non expirés, à raison de 50 pour cent des primes non expirées........	17,942 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé........	17,933 48
Montant réservé pour perte non réglée........	5,546 08
Réclamations payées........	769 11
	$355,942 58

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 [illegible] A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes........	$1,115,402 11
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation........	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques........	25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés........	
Dû par d'autres banques nationales........	95,741 96
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat........	23,095 88
Propriétés foncières, mobilier et installations........	159,018
Dépenses courantes et taxes payées........	128,718 10
Primes payées........	28,561 69
Echanges pour le Clearing-House........	55,6[illegible] 00
Billets d'autres banques nationales........	$121,518
Petite monnaie (y compris nickels)........	36,395 00
Espèces........	2,577 79
Billets Legal Tender........	77,379 17
	465,822 00
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent de montant en circulation)........	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat pour cent)........	4,000 00
Total........	$2,996,545 98

PASSIF.

Capital payé........	$850,000 0
Surplus........	35,596 84
Autres profits non-partagés........	87,474
Billets de banque nationale, non rachetés........	500,000 00
Dividendes non payés........	6,937 15
Dépôts individuels sujets à des chèques........	$1,322,571 0
Certificats "demand" de dépôts........	7,000 00
Chèques certifiés........	12,880 58
Chèques du caissier, non payés........	100 00
	1,342,5[illegible] 65
Dû à d'autres banques nationales........	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat........	91,4[illegible] 65
Total........	$2,996,545 98

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque sus-nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14e jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
Coin des rues de la Commune........130
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu........	$30,553 60		
Mer........	13,839 20		
Rivières........	59,151 3		
Primes non expirées le 31 mars 1874........			15,745 00
Moins primes non expirées le 31 mars 1875........			17,200 00
Montant net des primes........			
Pertes par le feu........	$9,619		
Pertes sur rivières et mer........	$2,541		$43,161 18
Réfaction (rebate)........			25,234 23
Réassurances........			5,699 05
Primes remboursées........			1,325 10
Taxes........			14,211 50
Casuels........			3,170 42
Loyer........			6,588 38
Dépenses........			15,406 48
			$117,898 38
Moins intérêts et profits et pertes........			20,192 15 — $97,7[illegible]
Bénéfice net........			[illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir........	$226,984 42
Mobilier........	4,922 93
Actions du Hibernia........	850 00
Bons de la Ville........	1,220 00
Actions de banques et de l'Etat........	1,600 00
Comptes pour recouvrement........	14,623 51
En caisse........	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment pardevant moi, ce 14 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés........	$ 663,738 2
Prêts sur demande........	68,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation........	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus........	28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation........	13,500
Actions de banques et divers........	13,263
Dû par des banques et des banquiers étrangers........	9,183 0
Mobilier et accessoires........	
Avoir Currency:	
Bonds des E. U. en main........	112,000
Comptant en caisse ici........	451,629 95
De diverses banques de New-York........	204,860 1	768,490 88
Total de l'actif........	$1,892,441 93

PASSIF.

Capital payé........	$ 300,000
Excédant de fonds........	37,000
Billets émis........	267,150
Dépôts........	1,172,294 68
Dû à des banques et à des banquiers étrangers........	54,158
Profits nets pendant les 6 derniers mois........	
Moins dépenses et taxes........	42,808 62
Profits nets (sur lesquels un dividende de 10 pour cent ou $22,500 a été déclaré aux actionnaires........	46,369 78
Total du passif........	$1,892,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER,
Président.